

Défendre le BAC, c'est défendre le droit à l'instruction, c'est défendre les conventions collectives



un certificat de fin d'études vient d'être mis à l'ordre du jour ».

Plusieurs gouvernements ont tenté de satisfaire ces exigences et à chaque fois s'y sont cassés les dents. L'actuel ministre de l'Education nationale est lui aussi confronté à la résistance des personnels et de la jeunesse.

En décembre 2018, des milliers de lycéens dans toute la France, se sont soulevés contre la réforme Blanquer. Pour réprimer les blocages et les manifestations, le gouvernement n'a jamais frappé aussi vite et aussi fort : arrestations massives, gardes à vue. Les images glaçantes des élèves agenouillés à Mantes-la-Jolie, mains sur la tête, sont encore dans tous les esprits.

Le ministre a vainement tenté de dissimuler le fait que sa réforme était massivement rejetée. Or, il y a un an, dans des centaines de lycées, les personnels, les élèves, les parents se sont mobilisés contre la passation des E3C. Une mobilisation inédite qui s'inscrivait dans le droit fil de la grève contre le bac Blanquer qui a explosé en plein mois de juillet 2019. Là encore, le ministre a eu recours aux pressions de toutes sortes, menaces de sanctions, dépôts de plainte, avec des accusations comme « *manquement à la dignité* » ou « *incitation à l'émeute*. » Des militants FO ont été accusés d'intrusion dans leur propre établissement !

Et cette année ? Depuis le 20 janvier 2021, les élèves de Terminale sont appelés à émettre des vœux d'orientation sur la plateforme Parcoursup, alors que la réforme du lycée s'applique. La pression est énorme pour les lycéens qui se demandent s'ils feront vraiment leur prochaine rentrée dans le supérieur. La suppression des heures de cours place les personnels dans une situation intenable pour préparer leurs élèves.

Cette pression est rendue encore plus forte par la situation de chaos que connaissent les lycées depuis un an. Après avoir supprimé les épreuves terminales du Baccalauréat

l'an dernier, le ministre Blanquer a de nouveau saisi l'opportunité de la crise sanitaire pour généraliser le contrôle continu. Un choix particulièrement scandaleux, au vu des conditions d'apprentissage que le ministre a lui-même sciemment dégradées.

Depuis novembre, la mise en place d'un enseignement « hybride » dans les lycées a abouti à la suppression de milliers d'heures de cours pour les élèves. Comme dans les universités, l'enseignement à distance est en train de devenir un instrument de sélection inavouée entre ceux qui ont l'équipement informatique adéquat et, surtout, l'environnement social permettant de compenser cet enseignement dégradé, et ceux qui ne les ont pas.

Cette politique de tri social est totalement reliée à la catastrophe en cours dans les universités. Comme le rappelle une récente tribune dans Le Monde : « *Le risque est réel d'un décrochage massif* ». Le gouvernement reste sourd et décide de prolonger la souffrance des étudiants. Combien de dizaines, de centaines de milliers de jeunes vont abandonner leurs études et tenter de trouver un travail alors que les fermetures, les plans de licenciements se multiplient ?

Ces mesures dites « sanitaires » n'ont rien à voir avec la lutte contre le virus. Elles s'inscrivent dans la logique de Parcoursup, de la réforme du lycée et du processus de privatisation des Universités.

Il y a urgence ! Tous les étudiants doivent pouvoir revenir à la fac ! Dans les lycées, le baccalauréat doit être rétabli avec des épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes. C'est la seule mesure de bon sens qui permettrait de rétablir la valeur nationale du diplôme et l'égalité en droit devant l'instruction. C'est ce que revendiquent les syndicats SNFOLC, SNES-FSU, Cgt Educ'action, Sud Education, SNCL et SNALC dans le communiqué ci-dessous.

Cette revendication est indissociable de ce qui s'exprime dans les réunions syndicales, les AG et les mobilisations depuis la rentrée scolaire, où les personnels cherchent à résister au démantèlement de l'Ecole et de leurs missions.

Elle concerne tous nos syndicats confédérés qui savent que les diplômes nationaux sont reconnus dans la plupart des conventions collectives et statuts de la Fonction publique, ouvrant ainsi droit à des garanties. Les remettre en cause, c'est aggraver encore davantage la logique des ordonnances Macron et de l'inversion de la hiérarchie des normes que FO continue à combattre.

Clément Poulet
secrétaire général



Il faut rétablir le baccalauréat national !

Le contexte de la crise sanitaire révèle au grand jour une réforme au calendrier intenable.

La tenue d'épreuves de spécialité dès mars n'est pas compatible avec l'assimilation de connaissances solides et exigeantes dans une discipline. Les élèves ont subi un enseignement incomplet dès la Première et, pour beaucoup d'entre eux, les horaires sont divisés par deux depuis novembre 2020. Dans l'immédiat, pour répondre aux difficultés rencontrées dans les établissements, nos organisations demandent le report à juin des épreuves de mars et la suppression du grand oral, pour lequel les élèves sont insuffisamment préparés.

La réforme du lycée général introduit une désorganisation dans les établissements. Les programmes sont difficiles à tenir du fait que les horaires disciplinaires ne sont souvent pas suffisants et que les dédoublements nationaux n'ont pas été rétablis. Pour l'ensemble des personnels, la réforme dégrade considérablement les conditions de travail.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNFOLC, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC et SNCL-FAEN réaffirment leur attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, garantes de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen.

Elles demandent leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu.

Enfin, nos organisations condamnent fermement et demandent le retrait de l'ordonnance du 24 décembre 2020 qui prévoit l'adaptation des épreuves qui pourront porter « sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée. » « Les adaptations apportées [...] sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. »

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger le rétablissement des épreuves terminales et nationales du baccalauréat, des créations de postes, le recours et l'abondement des listes complémentaires pour couvrir tous les besoins, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs et du gouvernement.

à Paris, le 12 janvier 2021